

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion du lundi 17 novembre 2025

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme GUILIANI – M. MONNEY

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Tracage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédent la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

53498794 – SAINT MAURICE AJ 1 / RUNGIS US 1 Futsal D1 du 08/11/2025

Courriel d'une adresse non officielle en date du 12/11/2025 non traitée

Réception de la feuille de match et du rapport de l'arbitre informant de la non-disponibilité du gymnase suite à une compétition d'escrime. Rencontre non disputée.

La Commission reporte la rencontre au 29/11/2025

RAPPEL : Pour toute communication avec le secrétariat ou les commissions, il est impératif d'utiliser exclusivement l'adresse courriel officielle du club.

Le club recevant doit s'assurer impérativement de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre sous peine de sanctions administratives.

FUTSAL D2

54778397 – FUTSAL CLUB CHOISY 1 / VITRY ASC 1 Futsal D2-A du 18/10/25 reporté au 15/11/2025

Courriel d'une adresse non officielle en date du 13/11/2025 non traitée

Demande de modification saisie le 11/11/2025 par le club de FUTSAL CLUB CHOISY 1 informant de la non-disponibilité du gymnase pour match de volley, acceptée le 13/11/2025 par le club adverse pour un report de la rencontre au 13/12/2025

La Commission reporte la rencontre au 29/11/2025 (date disponible au plus proche, et non pas le 13/12/25)

RAPPEL : Pour toute communication avec le secrétariat ou les commissions, il est impératif d'utiliser exclusivement l'adresse courriel officielle du club.

564221 – C'NOUES – FUTSAL D2.A

Courriel d'une adresse non officielle en date du 18/11/2025 du club de C'NOUES.

Demande de dérogation annuelle de leurs matchs le dimanche à 19h30 au gymnase Léo Lagrange.

La commission accepte la demande de dérogation annuelle et reporte le match C'NOUES 2 vs FUTSAL CLUB CHOISY 1 – FUTSAL D2.A du 22/11/2025 au dimanche 23 novembre 2025 à 19h30 au gymnase Léo Lagrange.

N°560471 - ASSOCIATION DE FORMATION ET D'EDUCATION DU FOOTBALL

Courriel en date du 12/11/2025 du club n°560471 ASSOCIATION DE FORMATION ET D'ÉDUCATION DU FOOTBALL demandant au nom du club de VERS L'AVANT VITRY FC l'inscription d'une deuxième équipe en championnat seniors futsal du district.

En annexe de ce courriel est joint une attestation de la Direction des Sports de Vitry sur Seine informant d'une fusion en cours entre la section futsal de VITRY ES (pas de section futsal) et de l'Association VERS L'AVANT VITRY FC pour la saison 2025-2026 avec l'attribution d'un créneau au gymnase Honoré de Balzac à Vitry.

La commission rappelle qu'il ne peut y avoir de fusion entre clubs en cours de saison, la demande devant être déposée auprès de la Ligue de Paris et du District au plus tard avant mi-mai de la saison suivante, et validée par les Comités Directeurs de la Ligue et du District.

Compte tenu des ces éléments, la commission demande au club de VERS L'AVANT VITRY FC de confirmer la demande d'engagement d'une deuxième équipe dans la compétition du District seniors futsal D2 sachant que seuls les joueurs de VERS L'AVANT VITRY FC pourront jouer avec cette équipe.

Si tel est le cas, la commission demande à la municipalité de confirmer l'attribution du créneau au gymnase Honoré de Balzac les samedis de 12h à 14h au club de VERS L'AVANT VITRY FC

Dossier en attente des éléments demandés

MATCHES REMIS

[54778502 – GENTILLY AC 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2-B du 18/10/25 reporté au 22/11/2025](#)

[54778397 – FUTSAL CLUB CHOISY 1 / VITRY ASC 1 Futsal D2-A du 18/10/25 reporté au 29/11/2025](#)

[23498794 - SAINT MAURICE AJ 1 / RUNGIS US 1 Futsal D1 du 08/11/2025 reporté au 29/11/2025](#)

COUPES VAL DE MARNE FUTSAL

Le premier tour de la Coupe du Val de Marne Senior Futsal se déroulera au cours de la semaine du 12 au 18 janvier 2026.

La commission effectuera le tirage au sort lors de sa réunion du 15/12/2025.